pôle sup 93



photo : Philippe Savoir

ÉTUDIER AU PÔLE SUP'93

DNSPM - FORMATION INITIALE
Diplôme national supérieur professionnel de musicien conférant grade de Licence

DE - FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
Diplôme d'État de professeur de musique

Plus d'informations sur les dates d'inscription et les cursus du Pôle Sup'93 :

www.polesup93.fr

concours@polesup93.fr

01 43 11 25 00

Pôle Supérieur d'enseignement artistique Aubervilliers La Courneuve Seine-Saint-Denis Île-de-France dit « Pôle Sup'93 »

avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelle d'Île-de-France-Ministère de la Culture et de l'établissement public Plaine Commune | le Pôle Sup'93 est soutenu par le département Seine-Saint-Denis

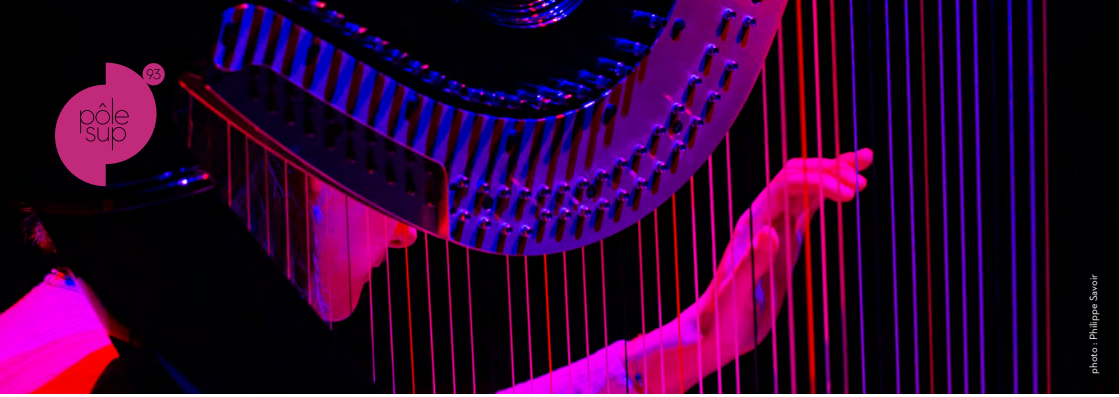


photo : Philippe Savoir

DES CURSUS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR DES ÉTUDIANTS EXIGEANTS ET CRÉATIFS

Créé en 2009, le **Pôle Sup'93 assure la formation supérieure et professionnelle**

› des futurs musiciens ou musiciennes interprètes

› des futurs enseignantes et enseignants en conservatoires et écoles de musique.

Le Pôle Sup'93, établissement d'enseignement supérieur artistique, est un des dix pôles nationaux accrédités par le ministère en charge de la Culture à délivrer :

› Le diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM) au même titre que les deux conservatoires nationaux supérieurs de Paris et Lyon (CNSMD)

› Le diplôme d'État de professeur de musique (DE) en formation initiale et en formation professionnelle

Le Pôle Sup'93 est centre de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Grâce à des parcours combinés, le Pôle Sup'93 permet à ses étudiantes et étudiants d'adapter leur cursus à leurs objectifs professionnels et les préparent à leur futur métier par des saisons de concerts, spectacles pluridisciplinaires et des partenariats artistiques qui embrassent tous les arts vivants, enrichissant chaque année l'offre pédagogique de l'établissement.

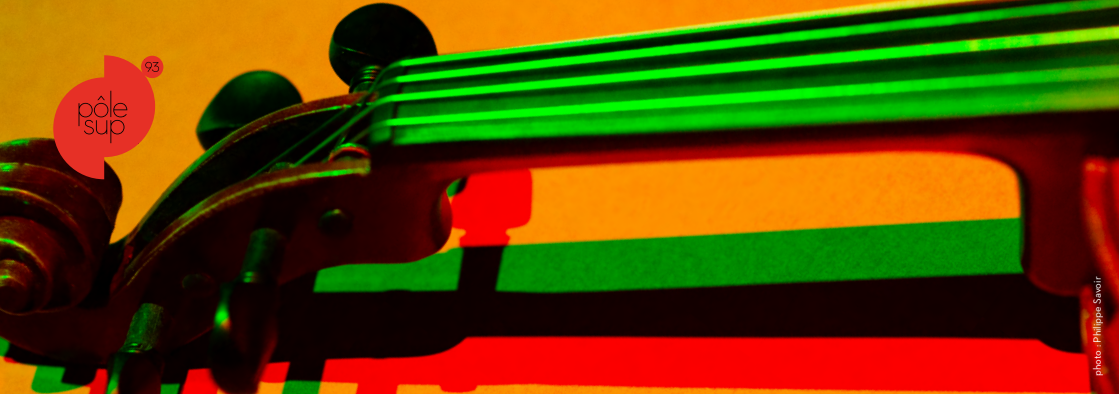
Le Pôle Sup'93 est membre fondateur de la « Convention de coordination territoriale-Alliance Paris Lumières », fait partie de l'Association Nationale d'Etablissements d'Enseignement Supérieur de la Création Artistique Arts de la Scène (ANESCAS) et de l'Association Européenne des Conservatoires (AEC).

Il s'appuie sur les forces respectives du Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve (CRR 93) et du Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Aulnay-sous-bois (CRD d'Aulnay-sous-bois) qui partagent, avec le Pôle Sup'93, leurs locaux, leurs parcs instrumentaux et une partie de leurs équipes enseignantes.

INFORMATIONS

polesup93.fr
concours@polesup93.fr
01 43 11 25 00

DIPLÔME D'ÉTAT CONTRÔLÉ



UN PROJET PÉDAGOGIQUE INNOVANT

Le projet pédagogique du Pôle Sup'93 est basé sur une volonté forte d'accompagner chaque étudiant, chaque étudiante, dans son parcours de professionnalisation avec une attention particulière à l'individualisation des parcours.

Le Pôle Sup'93 forme les musiciens, musiciennes et enseignants de demain :
› **des artistes dotés d'un excellent niveau technique et musical ;**
› **des personnalités autonomes, curieuses et inventives,** ouvertes à la fois sur la musique d'hier et celle d'aujourd'hui.

Le Pôle Sup'93 est un établissement multi-sites dont la proposition artistique et pédagogique est le fruit des partenariats qu'il noue avec les structures d'enseignement du territoire de Seine-Saint-Denis. Ses cours ont ainsi lieu dans les locaux du **CRR 93 Jack Ralite d'Aubervilliers-La Courneuve** et du **CRD d'Aulnay-sous-Bois.**

En partenariat avec l'**Université Paris 8**, le Pôle Sup'93 permet à tous ses étudiants et étudiantes de préparer le **Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) conférant grade de Licence, diplôme de niveau 6** délivré par le ministère de la Culture et qualifiant les artistes interprètes professionnels ; les étudiants et étudiantes en DNSPM ont en outre la possibilité d'intégrer au sein du Pôle, s'ils le souhaitent, la formation au DE de professeur de musique. Ces divers parcours de formation, fortement articulés entre eux, permettent ainsi de valoriser et rapprocher des enseignements jusqu'ici dissociés ; les différents diplômes auxquels ces parcours préparent ouvrent par ailleurs de multiples voies de professionnalisation ou de poursuite d'études.

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Le Pôle Sup'93 bénéficie du soutien du Ministère en charge de la Culture, de la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, des villes d'Aubervilliers, de La Courneuve et d'Aulnay-sous-Bois, du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, de l'Etablissement public territorial Plaine Commune et de l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis.

PARTENAIRES PÉDAGOGIQUES & ARTISTIQUES

Chaque année, une saison de concerts et de spectacles, ainsi que des partenariats prestigieux qui embrassent tous les arts vivants, enrichissent la pédagogie du Pôle Sup'93 :

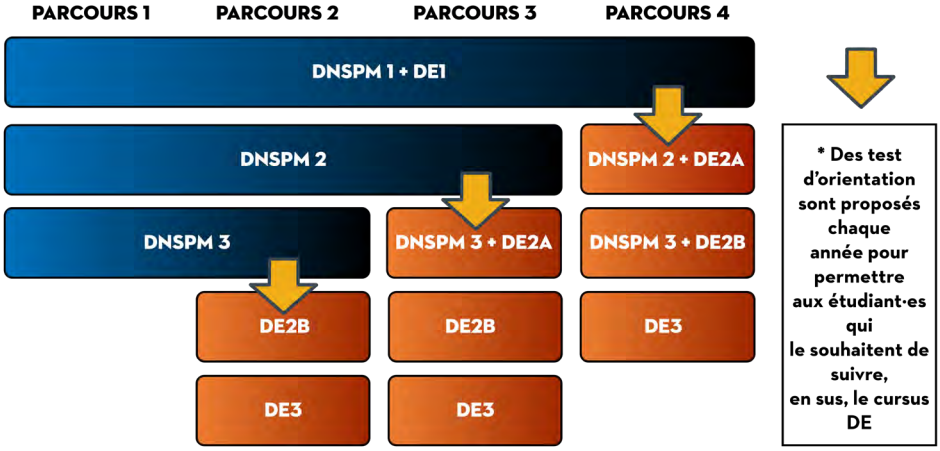
› Académie Fratellini
› BNF (Bibliothèque Nationale de France)
› Archives Nationales
› Campus Condorcet Paris - Aubervilliers
› Centre National du Cinéma
› La Dynamo
› Cinéma L'Étoile - La Courneuve
› Le Triton
› Houdremont - Scène conventionnée La Courneuve
› Ircam
› La Pop
› Musée de la Musique - Philharmonie de Paris
›Théâtre Public de Montreuil
› Orchestre national d'Île-de-France
› Orchestre de la Police nationale
› les Laboratoires d'Aubervilliers



DNSPM - FORMATION INITIALE

Diplôme national supérieur professionnel de musicien, conférant grade de Licence (RNCP37685 et RN37687)

Le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) est le diplôme de niveau 6 (niveau Licence) du ministère de la Culture qualifiant les artistes-interprètes professionnels. En partenariat avec l'université Paris 8, le Pôle Sup'93 permet à tous ses étudiants et étudiantes qui ne seraient pas déjà titulaires d'une licence de musicologie de préparer un DNSPM conférant grade de Licence.



Disciplines et classes ouvertes sur polesup93.fr

Condition d'accès

tout·e musicien·ne titulaire :
› du **DNEM**, du **DNOP,** ou inscrit en **CPES agréé par l'Etat**
› du **Baccalauréat**
ou **équivalent étranger**

Les candidats et candidates qui ne répondent pas aux deux conditions énoncées ci-dessus - notamment ceux qui ne sont pas titulaires du DEM - peuvent formuler une demande de dérogation auprès du Pôle Sup'93

Plus de détails sur **polesup93.fr**

Inscription

Les inscriptions au concours se font en ligne, sur le site du Pôle Sup'93. Elles ont lieu chaque année durant la première semaine de janvier et la première semaine de février. Les dates d'inscription peuvent varier d'une année à l'autre et sont communiquées sur le site du Pôle Sup'93.

Les dossiers de candidatures sont examinés par une commission de recevabilité.

La liste des candidats et candidates dont les dossiers ont été jugés recevables sera publiée sur ce site

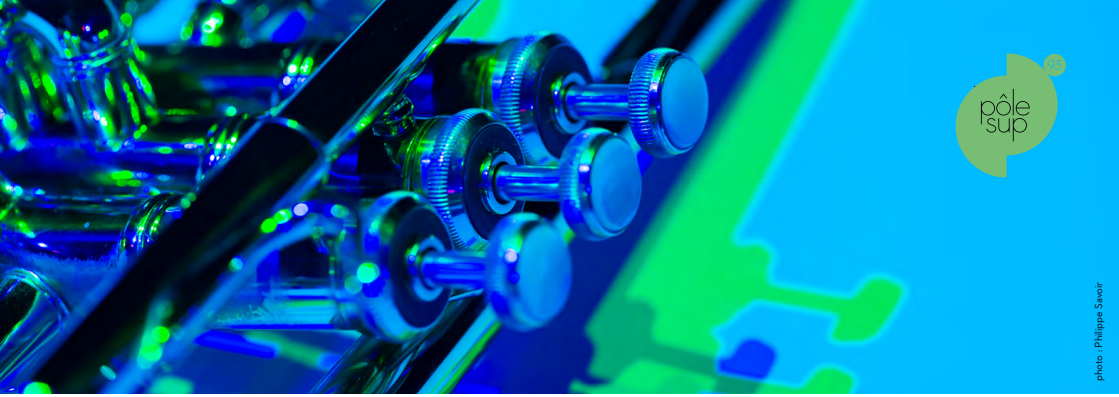


photo : Philippe Savoir

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DNSPM - MUSIQUES CLASSIQUES À CONTEMPORAINES

DISCIPLINES PRINCIPALES

chant Caroline Fèvre, Vincent Lièvre-Picard
violon Julien Dieudegard, Stéphane Tran Ngoc, François-Marie Drieux
alto Jean-Charles Monciero, Marie Lèbre
violoncelle Florian Lauridon
contrebasse Jean-Christophe Deleforge
flûte traversière Sophie Deshayes
hautbois Valérie Liebenguth
clarinette Jean-Marc Fessard
cor Patrice Petitdidier / Jeanne Maugrenier
trompette Frédéric Mellardi
trombone Laurent Madeuf
saxhorn/euphonium/tuba Tom Caudelle
saxophone Carmen Lefrançois / Guillaume Berceau
harpe Jean-Baptiste Haye
percussions classiques Gabriel Benlolo, Laurent Fraiche, Benjamin Huyghe
piano Jean-Marc Bonn, Catherine Imbert, Aline Piboule
piano, option accompagnement Reiko Hozu
répertoire piano (pour accompagnateurs) Géraldine Dutroncy
guitare Tania Chagnot
accordéon Frédéric Guérouet

MUSIQUE DE CHAMBRE

Jean-Baptiste Haye, Isabelle Grandet, Julien Guénebaut, David Louwerse, Tom Caudelle

TUTEURS DE PROJETS ET ATELIERS ARTISTIQUES

Atelier Son-Corps : Ana Rodriguez
Atelier « Labo-Danses » Dominique Rebaud
Parcours Musique-Mixte (en partenariat avec l'Ircam) Matteo Cesari
Sessions musique d'ensembles : tuteur·rice à confirmer selon l'année

AUTRES DISCIPLINES

analyse Jean-François Boukobza, Samuel Liégeon
atelier oreille Nicolas Jortie
déchiffrage Tania Chagnot, Alexandre Gasparov, Reiko Hozu, Benjamin Huygue, Valérie Liebenguth, Laurent Madeuf, Richard Fournier
découverte du matrimoine musical Claire Bodin
initiation musique ancienne Pierre Cazes (clavecin), André Henrich (luth)
soundpainting Marika Lombardi
technique Alexander Sandrine Carré
yoga Lise Charrin
improvisation Manu Pekar

disciplines complémentaires chanteurs Frédérique Moulin (formation musicale), Bernard Roubeau (physiologie de la voix), Jean-Yves Aizic et Sylvie Leroy (coaching vocal), Floriana Pezzolo (diction italienne),

ACCOMPAGNATEURS

Jean-Yves Aizic, Olga Bakhutashvili, Alexandre Gasparov, Fumie Ito, Valérie Jacquet-Betmalle, Yu Matsuoka, Vanessa Sanfilippo, Kishin Nagai , Orane Donnadieu, Haruka Egawa, Rémi Français, Kotona Sakurai, Kanae Endo

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DNSPM - JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISÉES

atelier répertoire et style Vincent Ségal
atelier composition, écriture et improvisation Denis Guivarc'h
atelier harmonie et histoire du jazz Julien Lourau
atelier rythmique Paul Mindy
initiation batterie Guilhem Flouzat
atelier écriture et orchestration Tomás Gubitsch
enregistrement et post-production Christophe Hauser
soundpainting Marika Lombardi



DIPLÔME D'ÉTAT - FORMATION PROFESSIONNELLE
DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE MUSIQUE - RNCP 39705

Le Diplôme d'Etat (DE) de professeur de musique est le diplôme de niveau 6 (niveau Licence) du ministère de la Culture qualifiant les artistes-enseignants dans les écoles de musique et conservatoires. Cette formation permet de se préparer à exercer les activités suivantes :

Conception et mise en œuvre d'un projet pédagogique dans une discipline musicale

- Être engagé dans une pratique musicale : Pratiquer une ou plusieurs disciplines musicales ; Développer sa culture musicale et professionnelle
- Élargir sa connaissance des répertoires et des pratiques professionnelles : Enrichir son domaine disciplinaire ; Élargir ses connaissances à l'ensemble du champ artistique
- Transmettre les savoirs de ses propres pratiques à ses élèves : Donner les moyens aux élèves de s'approprier une pratique artistique exigeante
- Réfléchir et questionner les pratiques professionnelles : Problématiser les questions d'enseignement et de pratique artistique ; Expérimenter et innover dans ses pratiques

Organisation de sa réflexion pédagogique, enseignement d'une discipline musicale

- Construire et organiser sa réflexion pédagogique : Structurer son enseignement
- Enseigner : Accueillir, observer, mesurer les besoins, les attentes et les capacités des élèves ; Mener des séances d'apprentissage

Evaluation et orientation dans le cadre d'un cursus musical

- Orienter les élèves : Évaluer et orienter dans le cadre du cursus
- Évaluer : Définir des objectifs d'apprentissage avec les critères pour en évaluer le résultat ; Définir des modalités d'évaluation diagnostique et certificative des apprentissages visés et les mettre en œuvre

Participation au projet artistique, pédagogique et territorial de l'établissement d'enseignement artistique

- Être acteur du projet pédagogique et artistique de l'établissement en son sein : Participer à la réalisation du projet de l'établissement ; Travailler en équipe ; Communiquer
- Être acteur du projet de l'établissement dans sa dimension territoriale : Développer les relations avec des publics diversifiés ; Participer à un réseau territorial

Plus précisément, cette formation répond aux objectifs d'acquisition de compétences de niveau Licence qui sont détaillées dans les fiches RNCP 39705 (DE – Diplôme d'Etat de professeur de musique).

Disciplines et classes ouvertes sur polesup93.fr

Condition d'accès

Les candidats et candidates autorisés à se présenter à l'examen d'entrée du cursus Diplôme d'État de professeur de musique en formation continue doivent pouvoir justifier soit :
> d'une expérience d'enseignement dans le domaine musical en qualité de salarié d'une durée d'au moins 2 ans, à raison de 5h hebdomadaires sur 30 semaines au moins ou 150h annuelles;
ou
> d'une activité d'interprète régulière (au moins 48 cachets sur 2 ans) d'une durée d'au moins deux années
ou
> de l'obtention d'un DEM, du DNOP de musique ou d'un diplôme étranger équivalent, et de l'exercice d'une activité salariée (enseignement) pour une durée minimale de 5h par semaine sur 30 semaines au moins ou être engagé dans une démarche de réorientation professionnelle.

L'examen d'entrée est également ouvert aux artistes musiciens, artistes musiciennes qui peuvent justifier :

> de 300 cachets sur six années consécutives dans les huit dernières années dans la discipline, le cas échéant le domaine et l'option, dans lesquels ils se présentent en formation ;
ou
> d'une ancienneté d'au moins huit années dans le cadre d'un emploi de musicien ou musicienne permanents à temps complet, correspondant à la discipline, le cas échéant le domaine et l'option, dans lesquels ils se présentent en formation.

Pour les candidats et candidates présentant ce profil, l'examen d'entrée se compose uniquement d'un entretien.



ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DE

direction d'ensembles vocaux Marianne Guengard
direction d'ensembles instrumentaux Alexandre Grandé
notion de pédagogie fondamentale Jesus Aguila
préparation du dossier didactique/ évaluation et objectifs Dominique Delahoche
méthodologie et accompagnement de la recherche pédagogique Charles Arden
musique assistée par ordinateur Jean-Yves Bernhard
structurer et analyser son cours Adrien Bourg
didactique croisée de la FM et de l'instrument Marie Benoteau
didactique de la créativité Fabien Cailleteau
didactique spécialisée de l'instrument (FI et FC) Violaine Debever (Didactique du piano) Robert Expert (Didactique du chant) Fabien Enger (Didactique de la trompette Jazz) Antoine Fougeray (Didactique de la guitare) Maxime Fougères (Didactique de la guitare Jazz) Marie Ishii (Didactique de la flûte traversière) Claire Lebrun (Didactique de la contrebasse) Emilien Lefevre (Didactique du hautbois) Marie Ythier (Didactique du violoncelle) Jean-Jacques Moréac (Didactique de la basse MAA) Pierre Petit (Didactique de la trompette) Yvan Robilliard (Didactique du piano Jazz) Fabien Roussel (Didactique du violon) Mathieu Steffanus (Didactique de la clarinette)
didactique du rythme Ludovic Prével
didactique de la FM dans le jazz Laurent Colombani
les situations collectives d'apprentissage pour les instruments polyphoniques / vents / cordes Fabien Cailleteau, Nino Mollica, Jean-Christophe Deleforge
sensibilisation à la méthode Émile Jaques-Dalcrose Laetitia Disseix-Berger
la pédagogie par projet Marie Gwenaëlle Cavelier, Agnès Vesterman
accompagnement pédagogique des projets artistiques à vocation pédagogique Marie Gwenaëlle Cavelier
accompagnement des stages d'observation et de tutorat pédagogique Sandrine Belgrine-Rever
projet artistique et territoire (FC) Caroline Rojat, Tomás Gubitsch, Jean Thomas, Samuel Liégeon
concevoir et conduire une séance de médiation (FC) Marie Locquen
pédagogie de la musique et neurosciences Philippe Lalitte
ergonomie et pédagogie du geste instrumental et vocal Isabelle Loiseleux
méthodes actives Laurence Renault-Lescure
outils IA de l'enseignant Marie-Aline Bayon
l'amplification du point de vue du chant Arnaud Vernet
analyse et culture des musiques classiques à contemporaines (FC) Michaël Andrieu
compositrices : répertoires et trajectoires (FC) Michaël Andrieu
ateliers répertoire, arrangement, composition (FC) Tomás Gubitsch / Jean Thomas / Samuel Liégeon
techniques du son (FC) Christophe Hauser
écriture (classique à contemporain, arrangement, composition (FI) Samuel Liégeon
l'improvisation dans l'apprentissage instrumental Agnès Vesterman

s'inventer, laboratoire théâtral et musical (FC) Jean-Christophe Deleforge, Elsa Marquet-Lienhart, Alvise Sinivia
accompagnement de groupes dans le jazz et les MAA Laurent Colombani, Déborah Tanguy, Arnaud Vernet
la pédagogie collective du jazz et des musiques improvisées Laurent Colombani, Arnaud Vernet
la pédagogie collective des pratiques amplifiées Arnaud Vernet, Laurent Colombani, Arnaud Vernet
technique Alexander (FC) Sandrine Carré
yoga (FC) Lise Charin
improvisation (FC) Manu Pekar
initiation Jazz (FC) Vincent Ségal

ÉQUIPE MODULES THÉMATIQUES ET ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

prévention des risques auditifs, avec « le RIF » (DNSPM/DE) divers intervenants
prévention des troubles musculo squelettiques (DNSPM/DE) Coralie Cousin
prévention des VHSS (DNSPM/DE) Anne-Flavie Germain
égalité femmes hommes (DNSPM/DE) Bernadette Dodin
concevoir et conduire une séance de médiation (DNSPM/DE) Camille Villanove, Simon Bernard
journée d'études artistiques « désinvisibilisation des compositrices » (DNSPM/DE) Charles Arden
parcours du spectateur + table ronde (DNSPM) partenariat : La Pop
structurer et développer son projet artistique - classiques à contemporaines (DNSPM) Marianne Rollet
structurer et développer son projet artistique - jazz et musiques improvisées (DNSPM) David Konopnicki
présentation de l'écosystème des organismes de financements (DNSPM) Justine Vergier
journée d'études artistiques « désinvisibilisation des compositrices » (DNSPM/DE) Charles Arden
accompagnement des stages d'observation & rapport (DE) Sandrine Belgrine-Rever
les textes-cadres et le contexte institutionnel de l'enseignement artistique (DE) Sandrine Belgrine Rever
le projet d'établissement (DE) Bernadette Dodin
préparation aux entretiens professionnels (DE) Bernadette Dodin
le projet d'enseignement (DE) Hélène Houzel
sensibilisation au handicap visuel (DE) Boris Moine
les fondamentaux de la pédagogie musicale adaptée au public en situation de handicapn, avec l'Association MESH (DE) Suzanne Esteves



ÉTUDIER AU PÔLE SUP'93

DNSPM – diplôme national supérieur professionnel de musicien

Formation initiale
Ce cursus répond aux objectifs d'acquisition de compétences de niveau Licence qui sont détaillés dans les fiches RNCP 37687 (DNSPM discipline instrumentiste-chanteur) et RNCP 37585 (DNSPM discipline chef d'ensembles instrumentaux ou vocaux)

DE – diplôme d'État de professeur de musique

Formation initiale
L'accès au cursus DE en formation initiale est réservé aux étudiante·s du Pôle Sup'93 en cursus DNSPM satisfaisant aux exigences d'un « Test d'orientation » spécifique organisé chaque année par l'établissement

Formation professionnelle
L'accès à la formation continue au DE est soumise à différents prérequis (voir le règlement des études sur **polesup93.fr**)

Informations sur les cursus et les inscriptions : www.polesup93.fr

concours@polesup93.fr
01 43 11 25 00

@polesup93

photo : Philippe Savoir